

Rapport d'activité

COMMISSION FÉDÉRALE
CHARGÉE DE JUGER LES
POSSIBILITÉS DE TRAITER
LES PERSONNES INTERNÉES
À VIE

2022

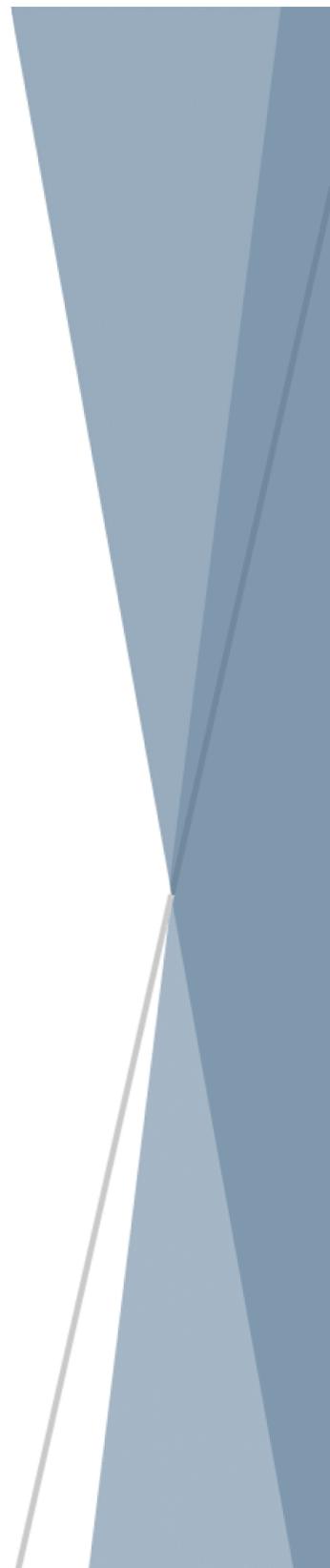


Table des matières

1. Mot du Président _____	2
2. Organisation de la Commission _____	4
3. Membres de la Commission _____	6
4. Tâches de la Commission _____	9
5. Activités 2021 _____	11
6. Activités 2022 _____	13
7. Comptes 2020, 2021 et budget 2022 _____	15
8. Informations de contact _____	17

1

MOT DU PRÉSIDENT

1. Mot du Président

La Commission achève son neuvième exercice et aucun cas ne nous a été soumis en 2022.

La séance plénière annuelle nous a permis de faire le point sur l'actualité dans le domaine de la psychiatrie forensique en Suisse.

En 2023, notre Commission restera prête à répondre à d'éventuelles sollicitations.

Ariel Eytan

Président

2

ORGANISATION DE LA COMMISSION

2. Organisation de la Commission

La Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie a été instituée par décision du Conseil Fédéral du 14 mai 2014.

Elle est régie par l'Ordonnance sur la Commission fédérale chargée de juger les possibilités de traiter les personnes internées à vie du 26 juin 2013.

Il s'agit d'une commission consultative au sens de l'art. 8a, al. 2, de l'ordonnance du 25 novembre 1998 sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA).

Elle est rattachée administrativement au Département fédéral de justice et police (DFJP) et accomplit ses tâches de manière indépendante. Ses membres exercent leur fonction à titre personnel.

Le secrétariat est assuré par l'Office fédéral de la justice. Il accomplit, sur la base de directives de la présidence, des tâches administratives et organisationnelles dans le cadre du mandat de la commission. Il se charge notamment de préparer les séances et de tenir les procès-verbaux.

3

MEMBRES DE LA COMMISSION

3. Membres de la Commission

La Commission compte dix membres. Elle se compose d'experts possédant les connaissances requises dans les domaines de la psychiatrie et de la psychothérapie forensiques.

Les membres ont été nommés par le Conseil fédéral, sur proposition du Département fédéral de justice et police, jusqu'au 31.12.2023.

PLÉNIÈRE

Présidence

**Prof. Dr. med. Ariel Eytan,
Président**

**Dr. Med. Suzanne von
Blumenthal, Présidente
suppléante**

Membres

Dr. med. Tamás Czuczor

Prof. Dr. med. Philippe

Delacrausaz

Dr. med. Anna D. Gerig

Prof. Dr. med. Marc Graf

Prof. Dr. med. Elmar Habermeyer

Dr. med. Thomas Knecht

Lic. en psychologie clinique

Maria-Luisa Müller

Prof. Dr. med. Frank Urbaniok

Secrétariat

*Kathrin Zumbrunnen
Office fédéral de la Justice*

4

TÂCHES DE LA COMMISSION

4. Tâches de la Commission

La commission assume les tâches suivantes:

- a. elle examine, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter la personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité;
- b. elle présente chaque année un rapport d'activité au DFJP;
- c. elle informe le public sur son activité, sur l'existence de nouvelles connaissances scientifiques et sur la nécessité d'effectuer des recherches supplémentaires;
- d. elle prend position par écrit lors de consultations sur les projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

5

ACTIVITÉS 2022

5. Activités 2022

En 2022, la Commission s'est réunie une fois en séance plénière.

Séance plénière du 15 septembre 2022

Celle-ci s'est tenue dans les locaux de l'OFJ à Berne. La Commission s'est notamment penchée sur l'ordre du jour suivant :

- Activités 2022
- Activités 2023
- Budget 2023
- Elections de renouvellement en 2023
- Divers

6

ACTIVITÉS 2023

6. Activités 2023

Les activités de la Commission dépendent principalement des mandats qui lui sont confiés. Il est donc difficile de prévoir dans quelle mesure elle sera sollicitée en 2023.

La principale activité de la Commission consiste à examiner, sur mandat de l'autorité d'exécution des peines et des mesures, si de nouvelles connaissances scientifiques pourraient permettre de traiter une personne internée à vie de manière qu'elle ne représente plus de danger pour la collectivité. Il faut préciser qu'elle n'a pas encore été saisie pour l'examen d'un cas.

A ce jour, la Commission n'a pas non plus été consultée sur des projets d'actes législatifs qui concernent l'internement à vie.

La prochaine séance plénière se déroulera le 14 septembre 2023 dans les locaux de l'OFJ à Berne.



7

COMPTES 2021, 2022
ET
BUDGET 2023

7. Comptes 2021, 2022 et budget 2023

	Comptes 2021 <small>(du 01.01.2021 au 31.12.2021)</small>	Comptes 2022 <small>(du 01.01.2022 au 31.12.2022)</small>	Budget 2023 <small>(du 01.01.2023 au 31.12.2023)</small>
séances plénières	3 797.80	3 696.60	6 690.00
interprète	1 270.00	1 270.00	1 270.00
examens de cas	0.00	0.00	12 160.00
frais divers	0.00	0.00	4 880.00
total des charges	5 067.80	4 966.60	25 000.00

8

INFORMATIONS DE CONTACT

8. Informations de contact

**Secrétariat de la Commission fédérale
chargée de juger les possibilités de
traiter les personnes internées à vie**

Kathrin Zumbrunnen
Office fédéral de la Justice
Bundesrain 20
3003 Berne
Téléphone : +41 58 483 62 34
Email : kathrin.zumbrunnen@bj.admin.ch